

Mme LOGIER SOPHIE
1 Q COURS FREDERIC MISTRAL
84860 CADEROUSSE

Références à rappeler

numéro identifiant 2329770J

ORANGE, le 03 février 2023

Votre contact en direct

034emmanuelle.boucher@pole-emploi.net

Objet : Justificatif pour votre déclaration fiscale 2022

(A conserver sans limitation de durée)

MC07
PE34

Madame LOGIER,

Les allocations, comme les salaires, sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Vous devez déclarer le montant indiqué ci-dessous dans la rubrique « allocations de préretraite, chômage » (lignes AP à FP) de votre déclaration de revenus de 2022 :

541,00

Ce montant correspond aux allocations effectivement payées en 2022 :

- les allocations de **décembre 2022, payées en janvier 2023**, sont donc **exclues** du montant à déclarer pour 2022 ;
- si vous étiez allocataire en 2021, les allocations de **décembre 2021, payées en janvier 2022**, sont **incluses** dans ce montant ;
- de même, si vous avez perçu en 2022 un **rappel** d'allocations au titre d'une période antérieure à l'année 2022, ce rappel est inclus dans le montant à déclarer.

Le montant à déclarer correspond aux **allocations nettes** perçues, augmentées de la part non déductible de la contribution sociale généralisée (CSG), du montant de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Il peut donc dans certains cas être supérieur au montant net des allocations perçues au cours de l'année 2022.

Si au cours de l'année 2022, vous avez été indemnisée successivement par plusieurs Pôle emploi, vous recevrez plusieurs attestations et vous devrez vérifier sur votre déclaration fiscale le cumul des différents montants.

Ci-joint une attestation pour votre caisse de retraite complémentaire. En annexe vous trouverez un récapitulatif des relevés de situation émis au cours de l'année 2022, reprenant vos paiements et trop perçus éventuels.

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source et versé à la Direction Générale des Finances Publiques est de **0,00 euros**.

POLE EMPLOI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

POLE EMPLOI D'ORANGE 85 RUE AGIS RIGORD CS 60186 84105 ORANGE CEDEX

www.pole-emploi.fr - **3949** Service gratuit + prix appel

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 08H30 A 12H30. RECEPTION UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS L'APRES MIDI DU LUNDI AU JEUDI DE 12H30 A 16H15.

Nous vous prions d'agréer, Madame LOGIER, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'agence

Conservez ce courrier sans limitation de durée, il pourra vous être demandé lors de la liquidation de votre retraite.

Il est disponible pendant 36 mois dans votre application mobile **Mon Espace** et votre espace personnel Pôle emploi, dans la rubrique « Mes échanges avec Pôle emploi, Mes courriers reçus » : imprimez, enregistrez et conservez-le dans vos archives personnelles.

Au-delà de cette durée de 36 mois, ce document et les informations enregistrés dans le système d'information de Pôle emploi sont supprimés dans un délai variant selon les traitements*.

* Article R. 5312-44 du code du travail

ATTESTATION « CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE »
A conserver sans limitation de durée

Références : 2329770J NIR : 2720626333018 Née le : 08/06/1972	Références Pôle emploi Le 09/02/2023
Mme LOGIER SOPHIE 1 Q CRS FREDERIC MISTRAL 84860 CADEROUSSE	POLE EMPLOI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR CS 80149 34 RUE ALFRED CURTEL 13395 MARSEILLE CEDEX 10

Ancien employeur	FCT : 30.06.2021	Périodes indemnisées			Titre :	
		Du	Au	Jours (2)	Allocation (3)	Base (4)
M GENS DE MAISON 34 01 2 PLACE DU GENERAL FERRIE MARSEILLE 08 13008 MARSEILLE		08.09.2021	09.09.2021	2	ARE	19,19
		07.07.2022	31.08.2022	56	ARE	19,74
Caisse de retraite complémentaire (1)						
INFORMATIONS TRANSMISES A : IRCEM RETRAITE						
Caisse de retraite complémentaire (1)						

- (1) Les informations relatives à vos périodes indemnisées ont fait l'objet d'une transmission auprès de votre caisse de retraite complémentaire ou, à défaut d'information sur celle-ci, à l'Agirc-Arrco.
 Votre caisse de retraite complémentaire vous confirmera ultérieurement la prise en compte de ces informations.
Ce document vous est délivré à partir des informations connues et peut faire l'objet de rectification du fait d'un changement ultérieur de votre indemnisation
- (2) Au cours de la période indemnisée, il peut arriver que le nombre de jours indemnisés soit inférieur au nombre de jours calendaires compris dans la période (par exemple, à la suite d'une prise en charge par la sécurité sociale).
 (3) Le sigle correspond au nom de l'allocation que vous avez perçue au titre de la période.
 (4) La base journalière, éventuellement indiquée, est celle qui a été retenue pour déterminer le montant journalier de votre allocation. Elle est mentionnée lorsqu'elle est nécessaire aux caisses de retraite complémentaire pour déterminer le montant de votre retraite.



ANNEXE

Cette attestation contient des informations personnelles que vous n'êtes pas tenue de diffuser.

Récapitulatif annuel des relevés de situation A conserver sans limitation de durée

Références : 2329770J	Références Pôle emploi	Le 09/02/2023
Née le : 08/06/1972		
Mme LOGIER SOPHIE	POLE EMPLOI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	

Relevé de situation du	Situation au	Allocations (a)	Aides (b)	Autres paiements (c)	Prélèvements (d)	Montant réglé (a+b+c-d)	Date de règlement	Sommes trop perçues
23.09.2022	13.07.2022					0,00	18.07.2022	
23.09.2022	27.07.2022					0,00		140,80
23.09.2022	08.09.2022	329,25			140,80	188,45	12.09.2022	
23.09.2022	22.09.2022	408,27				408,27	26.09.2022	

INFORMATIONS GENERALES

Pour plus de détail sur vos paiements, nous vous invitons à vous rendre dans votre espace personnel rubrique « Mes échanges avec Pôle emploi », service « Mes courriers reçus ». Vous pourrez consulter vos relevés de situation. Votre agence pôle emploi reste à votre disposition pour toute réédition des relevés de situation dans la limite de 120 mois.

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage vieillesse, sur www.pole-emploi.fr ou via l'application mobile « Mon espace ».



Vous pourrez également trouver ce courrier dans votre espace personnel rubrique « Mes échanges avec Pôle emploi » service « Mes courriers reçus ».